

## BARÊME DES HONORAIRES

### *Ventes classiques*

*Honoraires TTC (TVA 20% incluse) à la charge des acquéreurs sauf mention contraire.*

Tranche de prix	Honoraires	
	Mandat simple (Montant ttc)	Mandat exclusif (Montant ttc)
1 € à 40 000 €	4 000 €	3 000 €
40 001 € à 60 000 €	7 000 €	6 000 €
60 001 € à 100 000 €	9 000 €	8 000 €
100 001 € à 300 000 €	12 000 €	10 000 €
300 001 € à 700 000 €	5%	4%
à partir de 700 001 €	4%	3%

*Il est rappelé toutefois que dans le cadre d'une transaction dans l'immobilier commercial, les honoraires sont fixés par une libre négociation lorsqu'il s'agit de clients professionnels. Dans le cadre d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, les honoraires ne dépasseront pas 20% du montant TTC de la cession.*

### *Honoraires de location*

Les honoraires de location sont équivalents à **2 mois de loyer hors charge**. Ils sont partagés entre le bailleur et le locataire.

La part des honoraires à la charge du locataire ne peut excéder 50% du montant total de la totalité des honoraires et dépend de sa zone géographique :

Zone géographique	Honoraires TTC / m <sup>2</sup>
Zone très tendue	12 € TTC / m <sup>2</sup>
Zone tendue	10 € TTC / m <sup>2</sup>
Autres zones (reste du territoire)	8 € TTC / m <sup>2</sup>

**Le solde est à la charge du bailleur.**

État des lieux : 3 € du m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état de lieux.